

Paris, le 11 mai 2009

## Recommandation patronale de l'UFE et de l'UNEmIG

**Objet :** Majoration du SNB au 1<sup>er</sup> janvier 2009

**Statut :** Pour application dans les entreprises adhérentes

Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs généraux,

Au terme des négociations menées durant ces derniers mois, les groupements d'employeurs constatent l'absence de signature de l'accord sur les salaires 2009 (Cf. courrier du 6 mai 2009).

Les groupements d'employeurs des industries électriques et gazières décident d'augmenter le salaire national brut (SNB), au titre de l'année 2009, de 0,3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette augmentation s'ajoute à la hausse du SNB décidée par la recommandation du 12 février 2009, portant ainsi la hausse du SNB à 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En conséquence, la valeur du SNB applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 est portée à 475,92 €.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Robert Durdilly  
Président de l'UFE



Michel Astruc  
Vice-Président de l'UNEmIG